



**ARRETE MUNICIPAL**  
**Règlementant la circulation à l'occasion de la manifestation**  
**« SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE fête les vacances »**  
**Place de l'Eglise - Place du 11 Novembre**

N° 2024-T019

Le Maire de Saint-Nazaire-sur-Charente,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 131 du Code de l'Administration communale,

Vu les articles R 411-25 « Signalisations », R 411-8 « Pouvoirs du Maire » et R 411-20 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, 8<sup>ème</sup> partie, Signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures utiles de sécurité en matière de circulation routière à l'occasion de la « SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE fête les vacances » qui se déroulera sur la Commune Saint-Nazaire-sur-Charente place du 11 novembre et rue de l'église le 5 juillet 2024,

**ARRETONS :**

**Article 1 :** La place du 11 Novembre sera interdite au stationnement en dehors des places réglementées du 5 juillet 2024 à 14 heures au 6 juillet 2024 à 8 heures.

**Article 2 :** Cette signalisation sera mise en place par la commune de Saint-Nazaire-sur-Charente.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de 2 mois à compter à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire ou contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5 :** Monsieur le Maire,

Monsieur le Commandant de Gendarmerie,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Saint-Agnant,
- Centre des Pompiers de Rochefort.

Fait à Saint-Nazaire-sur-Charente,

le 28 juin 2024

Le Maire,

**Sylvain GAURIER**

